

La Martinique détonne avec sa quête d'autonomie sur la scène caribéenne

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / CÉLIA ALBÉRI

20 février 2024



C'est la toute petite île de Saint-Kitts-et-Nevis (261 km² de superficie, la Guadeloupe compte 1,628 km² et la Martinique 1,128 km²), au Nord de Montserrat, qui a accueilli les 14 et 15 février la 74^{ème} session de l'autorité de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECO), rassemblant les chefs d'État, de gouvernement et de collectivités des 11 états et territoires insulaires membres. Parmi eux, Serge Letchimy, à la tête de la collectivité territoriale de la Martinique.

L'exécutif martiniquais est arrivé le bagage léger, et n'a apporté aucune contribution aux points au sommaire du 74^e sommet de l'OECO ([lire article ici](#)) : aviation civile des Caraïbes orientales, centres d'excellence en

santé, intégration régionale, stratégie de transformation des systèmes alimentaires et agricoles de l’OECO, sommet Caricom – Arabie saoudite, politique révisée des océans régionaux des Caraïbes orientales.

Serge Letchimy a fait une déclaration qui suscite analyse. Il a souligné l’importance cruciale de la participation de la Martinique à cet échange régional : « *L’efficacité de l’engagement de la Martinique au sein de l’OECO nécessite une évolution de ses capacités d’actions en termes de commerce, de connectivité, de résilience au changement climatique et de politique énergétique en particulier. Cette évolution est cohérente avec la politique de l’Union Européenne sur le renforcement de pouvoirs normatifs autonomes.* » Ce commentaire, en filigrane, interroge subtilement sur l’utilité directe de sa participation.

L’élu territorial a également abordé la nécessité d’une autonomie législative et réglementaire accrue pour la Martinique, dans un contexte de politiques de différenciation : « *La Martinique négocie avec la République française une adaptation et une législation autonomes, dans le cadre de politiques de différenciation, qui pourraient ouvrir la voie à une diplomatie régionale utile et nécessaire à son avenir, tout en faisant partie de la République française et de l’Union européenne* » a-t-il déclaré.

Une démarche accueillie avec diplomatie par l’OECO, qui a exprimé son soutien à cette quête d’autonomie normative, soulignant l’importance d’une telle évolution pour l’avenir de la Martinique et de la région. L’OECE se « félicite de cet engagement clair de la Martinique et soutient pleinement l’établissement d’un pouvoir normatif autonome, lui donnant la possibilité d’adapter et d’édicter des cadres législatifs et réglementaires dans des domaines de compétence négociés » indique l’organisation.

| Une autonomie normative pour faire quoi ?

Cependant, ce voyage ne manque pas de soulever des questions sur son opportunité. L'interrogation demeure : était-il indispensable de participer physiquement à cette réunion pour affirmer ces positions ?

La couverture médiatique locale a mis en lumière ces déclarations sans pour autant les mettre en perspective, laissant ainsi un espace ouvert à l'interrogation sur la véritable portée de ces échanges pour les populations locales.

Le site France-Antilles Martinique a traité le sujet le 20 février d'une interview titrée « Serge Letchimy : 'C'est une déclaration historique !' », qui laisse la vedette à la déclaration d'autosatisfaction de l' élu territorial. On y lit cette phrase piquante de Serge Letchimy : « Les festivités ou les compétitions de sport, c'est bien mais très limité ! » Du côté du service public d'information, Martinique la 1^{ère} s'est bornée à citer les propos tenus par l'exécutif de la collectivité majeure locale, sans les contextualiser.

L'ambition de la Martinique et de la Guadeloupe d'intensifier leur intégration régionale, perçue comme une voie prometteuse pour le développement économique et politique, peine encore à se concrétiser. Dans ce contexte, les paroles de Letchimy à France-Antilles Martinique, exprimant une volonté de dépasser la simple coopération festive ou sportive au profit d'une véritable diplomatie territoriale axée sur le développement économique, résonnent avec une certaine acuité.

« Cette évolution vers l'autonomie et l'intégration est vitale pour l'avenir de la Martinique et de la région », conclut la déclaration adoptée par l'OECD. Une affirmation pleine de promesses, mais qui laisse planer des questions essentielles : Quels seront les champs d'action privilégiés ? Quel bénéfice tirer de législations adaptées à l'échelle locale ou régionale ?

La question de l'autonomie normative, toujours mise en avant pour justifier l'évolution statutaire, suscite la curiosité : pourquoi cette quête ? Est-ce pour négocier une plus grande marge de manœuvre dans des domaines clés comme le commerce, la connectivité, la résilience au changement climatique, ou encore la politique énergétique ? Ou est-ce pour flatter l'égo d'élus en mal de visions ?

Dans le domaine du commerce régional, l'intention derrière l'adaptation des législations est généralement de supprimer les droits de douane et minimiser les barrières non tarifaires pour booster le commerce. Ce qui amène à s'interroger sur les ambitions de Serge Letchimy : Quels produits ou services de l'OECD souhaite-t-il introduire en Martinique ? Et quels bénéfices les entrepreneurs et consommateurs martiniquais peuvent-ils en espérer ? La réciproque reste tout aussi floue.

Concernant la connectivité, qu'il s'agisse de liaisons aériennes, de télécommunications ou de transports, la nécessité d'adaptation des normes n'est pas sans contradictions. Les échecs récents de compagnies aériennes régionales, la guadeloupéenne Air Antilles express et l'antiguaise Liat, remettent en question la faisabilité d'une telle ambition. Quant à la connectivité télécoms, elle est déjà une réalité grâce au roaming dans le mobile, et au déploiement de la fibre optique Global Caribbean network reliant la Martinique et la Guadeloupe à 14 pays de la Caraïbe, Miami, Paris depuis décembre 2007 (Mediaserv).

Enfin, en matière de politique énergétique, l'enjeu du développement durable semble déjà pris en charge par l'Union européenne, qui soutient des projets de recherche et d'innovation. Mais les projets peinent à émerger. Alors, quelle place pour un pouvoir normatif local et une initiative régionale supplémentaire ?

Même la proposition concrète de faire émerger un centre caribéen de l'énergie solaire implanté en Guadeloupe ou Martinique, capitalisant sur

une compétence et alliance régionale pour s'insérer dans la recherche mondiale sur les photovoltaïques n'affleure pas. L'initiative aurait eu du sens, dans un contexte mondial où la part des publications sur les photovoltaïques par les scientifiques des pays à revenu élevé a diminué de 75% à 50% au cours des huit années jusqu'en 2019 selon les données citées le 19 février 2024 par l'Unesco.

La Guadeloupe, pour sa part, ne présente pas un tableau plus reluisant. Présente à la 73e réunion de l'OECD en juin 2023 à travers la participation de Marie-Luce Penchard, vice-présidente du conseil régional, la Guadeloupe est en 2024 absente. Malgré sa responsabilité dans la gestion du fonds européen de coopération régionale Interreg. Pas de quoi redorer son blason, elle qui s'est gentiment fait remonter les bretelles pour sa piètre gestion par Serge Letchimy.